



**Direction Régionale Afrique de l'Ouest
Campus universitaire UCAD – rue FN 45**

BP 10017 Dakar-Liberté

Dakar, SENEGAL

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N° 009/DRAO/GRH/2024

**ASSURANCE SANTE DES COLLABORATEURS DE LA DIRECTION REGIONALE AFRIQUE DE
L'OUEST DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE AU TITRE DE L'ANNEE
2025**

CONTEXTE

Association mondiale d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones, l'Agence Universitaire de la Francophonie - AUF regroupe plus de 1000 établissements universitaires sur tous les continents dans environ 120 pays. La direction régionale Afrique de l'Ouest de l'AUF est installée à Dakar depuis 1974, elle anime un réseau de 96 membres dans 10 pays (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo).

Dans le souci de couvrir les soins médicaux des employés et de leurs familles, la Direction Régionale Afrique de l'Ouest de l'AUF (DRAO-AUF) décide de faire recours à un prestataire privé (compagnie d'assurance maladie) pour ses collaborateurs dans ses 10 pays d'intervention. L'objectif recherché est de souscrire à une assurance maladie en vue d'assurer une couverture médicale de qualité à tout le personnel et leurs dépendants pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Cet appel d'offre aboutira à la signature d'un contrat pour une durée de 12 mois avec possibilité de renouvellement.

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve donnera lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Le présent cahier des charges qui constitue un document contractuel fournit des indications sur l'objet, les conditions et les modalités de soumission à l'appel d'offres pour la fourniture de service d'assurance pour les collaborateurs de la DRAO-AUF.

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. OBJET

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la sélection d'un ou plusieurs fournisseurs indépendants pour la prise en charge de la couverture des prestations médicales des collaborateurs de l'Agence Universitaire de la Francophonie et de leurs ayants-droits dans les pays d'implantation de la Direction Régionale Afrique de l'Ouest, notamment, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Gambie, le Mali, le Cap Vert, le Niger, le Sénégal et le Togo.

2. ALLOTISSEMENT

L'appel d'offres est constitué d'un SEUL LOT indivisible.

3 : RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de l'Appel d'Offres est mis à la disposition des concurrents sur le site internet de l'AUF et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Les dossiers de l'appel d'offres sont remis gratuitement aux concurrents et peut être téléchargé à partir du site internet www.auf.org ou demander à l'adresse sonny.tatatsiresy@auf.org

4. PERIODE DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres devra être d'au moins cent-vingt jours (120) jours à compter de la date de dépôt.

5. LANGUE DE SOUMISSION

L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la DRAO-AUF, seront rédigés en langue française.

6. FRAIS DE SOUMISSION

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la DRAO-AUF n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

7. MONNAIE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

8. REGIME FISCAL

En vertu de l'Accord de Siège entre le Gouvernement de la République du Sénégal et l'AUF, la DRAO-AUF bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus. En conséquence, les prix des propositions financières s'entendent hors taxes. En outre, la DRAO-AUF ne rembourse aucun impôt, taxe ou indemnité au Prestataire, au titre du présent contrat.

9. PRESENTATION DES SOUMISSIONS

La DRAO AUF attend des soumissionnaires des propositions complètes d'assurance, de courtage, et de gestion. Il conviendra pour les sociétés de courtage, de préciser s'ils disposent d'une délégation de gestion de sinistre.

Les soumissionnaires devront répondre aux besoins exprimés dans cet appel d'offres mais l'AUF sera attentive à toutes les suggestions ou innovation qu'elles pourraient émettre permettant d'améliorer l'efficacité, le service ou la qualité de la prestation.

Les soumissionnaires devront respecter les critères ci-après :

- Disposer d'un large choix de prestataires (exemple : structures de santé privées et publiques, pharmacies, etc) et préciser toutes les conditions particulières relatives à ces prestataires ;
- Avoir la possibilité de faire une analyse trimestrielle de consommation
- Disposer d'un système de tiers payant généralisé ;
- Fixer le délai de remboursement de frais à deux (2) semaines au maximum ;
- Fixer le délai d'émission de cartes d'assurés et leur livraison ou envoi à une (1) semaine maximum ;

- Fournir une preuve d'expérience dans la fourniture de prestations d'assurances pour les institutions internationales qui interviennent dans les mêmes pays d'intervention de la DRAO AUF
- Présenter des règles simples, transparentes ;
- Être conforme aux pratiques du marché ;
- Être pérenne ;
- Bénéficier d'une qualité de gestion reconnue ;
- Fournir un espace personnel pour chaque assuré sur le site informatique de gestion

La Direction régionale Afrique de l'Ouest de l'Agence Universitaire de la Francophonie souhaiterait recevoir deux offres claires et détaillées pour une couverture en tiers payant généralisé de 80% et une autre à 100% tout en prenant en compte tous les critères ci-dessus et suivant l'effectif suivant :

- Deux offres financières suivant la population en annexe I (couverture à 80% et à 100%); et
- Deux offres techniques (couverture à 80% et 100%) avec tous les documents résumant les garanties et clauses et toutes autres précisions pouvant faciliter sa compréhension.

Elles devront fournir également des explications sur le fonctionnement de l'assurance afin de rendre fluide la communication avec le personnel.

Sous peine d'être considérées nulles, les propositions des soumissionnaires seront présentées en quatre (4) parties distinctes :

- lettre de soumission signée par le représentant habilité
- présentation de la société avec tous les documents administratifs ;
- deux propositions techniques
- deux propositions financières en précisant les modalités de paiement

11. DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les propositions devront exclusivement être transmises en version PDF protégés par des mots de passe, par voie électronique à l'adresse appel-offres-drao@auf.org au plus tard **le mercredi 11 décembre 2024 à 23 heures TU**, délai de rigueur. Les courriels de transmission devront porter le titre "Assurance Maladie Staff DRAO". Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message peuvent faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission. Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables. La DRAO-AUF s'engage à envoyer un accusé de réception par email à chaque soumissionnaire. En cas de non-réception de l'accusé de réception, le soumissionnaire peut envoyer un email à l'adresse sonny.tatatsiresy@auf.org

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Directeur Régional Adjoint en charge de l'Administration de la DRAO, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes. Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse sonny.tatatsiresy@auf.org

12. OUVERTURE DE PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

La Commission Ordinaire des Marchés de la DRAO-AUF procédera au cours d'une réunion privée à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière pourraient être exigées avant la passation du marché.

13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la plus économiquement avantageuse pour la DRAO-AUF. La DRAO-AUF a le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

En cas d'attribution, le marché sera régi par un contrat. Chaque soumissionnaire dont l'offre n'a pas été retenue en sera informé par écrit.

14. NOTIFICATION

Le marché sera notifié à l'attributaire avant l'expiration du délai de validité des offres et un contrat de marché pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. INTENTION DE SOUMISSION

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse sonny.tatatsiresy@auf.org

16. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des propositions de services se fera en deux phases comme suit :

1- EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES : 100 Points

L'évaluation des propositions techniques sur cent (100) points sur la base des pièces exigées et de la consistance des prestations demandées dans le cahier des charges.

Il est fixé un seuil de qualification des propositions techniques de 70 points. Aussi, seules les propositions techniques qui auront totalisé un minimum de note technique (NT) de 70 points sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière. Au cas où aucune des soumissionnaires en lice n'obtient le score minimal de qualification ci-dessus indiqué, la DRAO-AUF se réserve le droit d'inviter à des négociations au candidat qui aura réuni la note technique la plus élevée.

2- EVALUATION DES OFFRES FINANCIERE 100 points

Les offres financières des soumissionnaires seront évaluées sur la base des PRIX proposés, du délai de livraison et le mode de paiement

Le soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée sera adjudicataire :

Note Globale = Note Technique + Note Financière

ANNEXE 1 : Etat des assurés et dépendants

IMPLANTATIONS	ADHERENTS	CONJOINTS	ENFANTS	TOTAL
SENEGAL	34	14	50	98
MALI	5	3	18	26
NIGER	3	2	8	13
COTE D'IVOIRE	8	4	15	27
BURKINA FASO	4	1	9	14
BENIN	4	1	8	13
GUINEE	2	2	5	9
TOGO	3	3	4	10
GAMBIE	1	0	0	1
Cap Vert	2	2	2	6
TOTAL	66	32	119	217